

## Police

### ING Assurance Habitation

#### Coordonnées du preneur d'assurance

|                      |                             |
|----------------------|-----------------------------|
| Nom                  | Madame Rudi Magatsin        |
| Adresse              | BOULEVARD AUDENT 3 boîte 22 |
| Code postal et ville | 6000 CHARLEROI              |
| Date de naissance    | 1 janvier 1994              |
| Qualité              | Locataire                   |

#### Données du payeur

|                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Est le preneur d'assurance  |                               |
| Mode de paiement            | Domiciliation en euros (SEPA) |
| Délai de paiement           | par mois                      |
| Date d'encaissement mensuel | 10                            |
| Numéro de compte (IBAN)     | BE23 3631 0616 1991           |

**À la fin de police, vous trouverez le mandat de domiciliation européenne à signer. Envoyez ce mandat signé par courrier ou par e-mail comme décrit dans le document.**

#### Coordonnées

|                                             |                          |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| Mode de réception des documents d'assurance | par e-mail               |
| E-mail                                      | magatsinrudi@hotmail.com |
| Téléphone                                   | +32465491907             |
| GSM                                         | +32465491907             |

Vous recevrez ces documents par e-mail car vous avez indiqué cette préférence dans votre profil client ING. Ce mode de communication prévaut sur la préférence que vous avez indiquée au début de ce contrat. Si vous souhaitez le modifier, vous pouvez le faire dans votre profil client ING.

La préférence de communication est indicative et peut être modifiée par vous à tout moment. Dans certains cas, cependant, nous sommes limités pour des raisons techniques ou juridiques. Par exemple, la communication peut être envoyée par courrier, même si vous avez opté pour la communication par e-mail.

#### Données ING Assurance Habitation

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de police           | 30332653                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date de prise d'effet      | 22 août 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Durée du contrat           | Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si l'une des parties s'y oppose, celui-ci est reconduit tacitement pour une année. Les délais fixés dans l'article 85§1 de la loi sur les assurances du 4 avril 2014 doivent être respectés. La résiliation doit être effectuée par exploit d'huissier, par envoi recommandé, par remise de la lettre de résiliation contre accusé de réception ou par envoi recommandé électronique avec signature électronique qualifiée. |
| Date d'échéance principale | 22 août 2027                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### Adresse de l'habitation assurée

Adresse assurée RUE DE LA REGENCE 64 boîte 0042  
 Code postal et localité 6000 CHARLEROI

### Description de l'habitation

Type de logement Appartement  
 L'habitation assurée est Votre résidence principale  
 En plus de l'habitation privée, une activité professionnelle est-elle exercée dans l'habitation ? Non  
 Loyer mensuel 690,00 €

Si les données complétées ci-dessus sont exactes, vous êtes assuré(e) pour la responsabilité locative.

### Contenu

|                | Indemnisation maximale |
|----------------|------------------------|
| Contenu assuré | 75.000,00 €            |
| Dont bijoux    | 7.500,00 €             |

### Pour quel montant êtes-vous assuré(e) ?

Vous êtes assuré(e) dans les limites des indemnisations mentionnées ci-dessus.  
 Si vous n'avez pas complété correctement la description de votre habitation, nous pouvons adapter le montant de l'indemnisation en cas de sinistre.

### Les garanties et primes correspondantes

| Garanties                   | Date de début | Prime          |
|-----------------------------|---------------|----------------|
| <b>Assurance habitation</b> |               |                |
| Responsabilité locative     | 22 août 2026  | 9,63 €         |
| avec Protection juridique   | 22 août 2026  | 0,38 €         |
| Contenu                     | 22 août 2026  | 4,50 €         |
| avec Protection juridique   | 22 août 2026  | 0,38 €         |
| Vol                         | Non assuré    |                |
| Jardin                      | Non assuré    |                |
| <b>Assurance familiale</b>  |               |                |
| Responsabilité civile       | Non assuré    |                |
| avec Protection juridique   | Non assuré    |                |
| <b>Total par mois</b>       |               | <b>14,89 €</b> |

### Indexation

Les primes et montants assurés pour le Responsabilité locative et Contenu sont indexés avec l'indice qui suit l'évolution des prix de la construction (ABEX) en vigueur à l'échéance principale annuelle. L'indice ABEX actuel est 1071.

### Franchise

Un montant de 250 € est déduit de votre indemnité si vos dommages matériels sont inférieurs à 10 000 €.

### Aperçu des frais et des dépenses

Conformément à la législation applicable, vous trouverez ci-dessous un aperçu détaillé de votre prime globale pour la durée totale de votre contrat. Veuillez noter que les frais d'acquisition et d'administration mentionnés ne sont qu'une estimation, comme expliqué ci-dessous, et qu'ils ne sont pas exclusivement calculés sur les frais applicables à votre contrat.

| Assurance                     | Prime commerciale<br>Hors taxes et Contributions | Coûts inclus dans la prime commerciale |                | Taxes et Contributions | À payer |
|-------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------|------------------------|---------|
|                               |                                                  | Acquisition                            | Administration |                        |         |
| Assurance habitation          |                                                  |                                        |                |                        |         |
| Responsabilité locative       | 8,30 €                                           | 2,13 €                                 | 0,96 €         | 1,33 €                 | 9,63 €  |
| Protection Juridique Bâtiment | 0,35 €                                           | 0,09 €                                 | 0,04 €         | 0,03 €                 | 0,38 €  |
| Contenu                       | 3,89 €                                           | 1,00 €                                 | 0,45 €         | 0,61 €                 | 4,50 €  |
| Protection Juridique Contenu  | 0,35 €                                           | 0,09 €                                 | 0,04 €         | 0,03 €                 | 0,38 €  |
| Total par mois                | 12,89 €                                          | 3,31 €                                 | 1,49 €         | 2,00 €                 | 14,89 € |

Lorsque vous comparez différentes polices d'assurance, ne vous limitez pas à comparer l'estimation des coûts et des frais. D'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des éventuelles franchises ou les exclusions doivent entrer en ligne de compte.

L'estimation donnée ci-dessus donne une meilleure idée de la part de la prime utilisée pour couvrir le risque du contrat d'assurance. La prime commerciale (c'est-à-dire le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions) est utilisée pour les services contractuels et pour les frais autres que ceux mentionnés ci-dessus (y compris coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Cette estimation a été calculée sur la base des données comptables du dernier exercice de la compagnie d'assurance, telles qu'approuvées par son assemblée générale.

### **Paiement des primes**

La prime par mois est de 14,89 €.

Pour le montant de la première échéance de paiement, veuillez vous référer à la quittance.

### **Remise promotionnelle**

Du 22 août 2026 au 21 août 2027 inclus, vous bénéficiez d'une remise promotionnelle sur votre ING Assurance Habitation. Ceci doit encore être pris en compte dans la prime susmentionnée.

Le payeur donne l'ordre à sa banque de débiter, en son nom et pour son compte, les primes dues à partir du 22 août 2026 en exécution de ce contrat, du compte BE23 3631 0616 1991 dont il est (co)titulaire au profit du compte BE62 3631 9505 9461 de NN Non-life.

Le payeur a le droit de résilier cet ordre de paiement en communiquant cette décision à sa banque.

Si l'ordre de paiement ne peut être exécuté compte tenu de la situation du compte du payeur, ce dernier autorise sa banque à informer le preneur d'assurance et NN Non-life de la situation du compte utilisé pour le paiement des primes (gestion de l'assurance), sans toutefois mentionner les raisons pour lesquelles ce compte a été bloqué, clôturé ou présenterait un solde négatif.

## Déclarations du preneur d'assurance

- Avez-vous et/ou une personne de votre ménage déjà subi ou causé des dommages au cours des 5 dernières années ? Non

### Notification des modifications

Afin de déterminer l'admissibilité de votre demande d'assurance et le montant de votre prime, nous analysons un certain nombre de facteurs. Cette analyse nous permet de vous proposer une assurance qui correspond à votre situation personnelle. Ces éléments sont repris dans votre police et ont leur importance tant au début que tout au long de la période de validité de votre contrat d'assurance.

Communiquez nous tout changement survenant pendant la durée du contrat d'assurance et ayant une incidence sur les éléments ou déclarations énoncés dans la présentes police.

La police sera alors adaptée.

S'il apparaît que votre nouvelle situation n'est plus assurable, nous résilierons le contrat d'assurance.

En ce qui concerne les changements futurs, nous examinons également différents paramètres qui pourraient s'appliquer à vous à l'avenir.

Vous trouverez un aperçu de notre fiche d'information sur le site **www.ing.be**.

### Dispositions générales

Le présent contrat d'assurance a été conclu à distance.

Vous avez le droit d'annuler le contrat d'assurance endéans les 14 jours civils suivant la réception des documents de la police. Cela peut être fait sans donner de raison et sans frais supplémentaires. L'annulation prendra effet dès sa notification. Vous pouvez annuler par lettre recommandée envoyée à l'adresse suivante:

NN Non-life  
PB 80100  
1070 Bruxelles

Les conditions générales ING Assurance Habitation portant la référence FING 092025-01 s'appliquent au présent contrat d'assurance.

Les conditions générales et les clauses éventuellement mentionnées sont exclusives pour les polices souscrites par l'intermédiaire d'ING. Les conditions reprises dans la présente police sont exclusivement réservées à ING et à ses clients. Cela signifie qu'un avis de changement d'intermédiaire sur ces polices ne peut pas être accepté.

Vous avez reçu un exemplaire de ces conditions générales et de l'Insurance Product Information Document (IPID), les avez lues et comprises, et les acceptez.

Vous avez également eu l'occasion de prendre connaissance de la description de la politique d'ING Belgique SA et de l'assureur NN Non-life, société de droit néerlandais, relative aux conflits d'intérêts, en ce compris les avantages.

Vous pouvez également consulter ces documents sur **www.ing.be**.

## Dispositions légales

### Données personnelles

Les dispositions de la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles s'appliquent au présent contrat. Vous les trouverez dans les conditions générales.

### Analyse des besoins

ING Belgique SA a recommandé l'ING Assurance Habitation sur base de l'analyse du risque à assurer et de vos exigences et besoins en tant que consommateur (repris dans les présentes conditions particulières). Vous confirmez qu'ING Belgique SA ne doit pas effectuer d'analyse de marché supplémentaire pour le risque que vous souhaitez assurer via ING Belgique SA. Vous reconnaissez avoir été informé de la portée et des limites du produit d'assurance que vous avez choisi. Vous avez le droit de demander le nom et l'adresse de la ou des compagnies d'assurances avec lesquelles ING Belgique SA travaille ou peut travailler.

### Le saviez-vous ?

Modifiez votre assurance ING où vous voulez, quand vous voulez !

**Bonne nouvelle :** dès à présent vous pouvez modifier vous-même votre assurance via ING Home'Bank, 24h/24 et 7j/7.

**En pratique :** allez dans l'aperçu de vos contrats d'assurance en ING Home'Bank ou l'app ING Banking et sélectionnez l'assurance à modifier. Ensuite cliquez sur 'Modifier votre contrat' et votre modification sera traitée immédiatement.

**ING vous simplifie la vie :** de plus en plus de possibilités pour gérer en ligne votre contrat seront mises à votre disposition.

**Avez-vous encore des questions ou des remarques ?** Vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions sur [ing.be/assurance](http://ing.be/assurance). Contactez-nous via [homefamily@nn.be](mailto:homefamily@nn.be) ou appelez-nous au +32 2 407 71 18.

Cordialement,



Maurice Koopman  
CEO NN Schade & Inkomen

#### Assureur

NN Non-life – numéro de TVA BE 0801.866.930 RPM Bruxelles, situé à 1060 Bruxelles, Avenue Fonsny 38, sous le contrôle de la BNB agréée sous le code 2925 et autorisée à souscrire des assurances en Belgique en vertu de la liberté d'établissement en Belgique.  
Branche belge de Nationale-Nederlanden Schadeverzekering Maatschappij N.V., compagnie d'assurances de droit néerlandais, sous le contrôle du DNB et agréée sous le numéro de code BNB 2925, dont le siège social est établi Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK 's-Gravenhage, Pays-Bas – numéro KVK 27023707

#### Intermédiaire d'assurances

ING Belgique SA - [www.ing.be](http://www.ing.be)

## Mandat de domiciliation européenne (SEPA) ING Assurance Habitation

Renvoyez ce formulaire signé à NN Non-life. Vous pouvez le faire par e-mail à l'adresse [sepa@nn.be](mailto:sepa@nn.be) ou par courrier postal à :

NN Non-life  
PB 80100  
1070 Bruxelles

### Nos coordonnées

Nom NN Non-life,  
Adresse Avenue Fonsny 38  
Code postal et ville 1060 Bruxelles, Belgique

Numéro d'identification des créanciers NL06 ZZZ2 7127 5370 000

Référence du mandat   
(Nous remplirons ceci pour vous)

Description du contrat sous-jacent ING Assurance Habitation - Numéro de police 30332653

Type de paiement Prélèvement automatique en euros (SEPA)

Si vous signez ce formulaire, vous autorisez :

- NN Non-life à demander à votre banque de prélever de votre compte les primes et taxes dues pour votre ING Assurance Habitation
- votre banque à prélever de votre compte bancaire un montant conformément aux instructions données par NN Non-life

Il est possible de se faire rembourser une domiciliation européenne. Pour ce faire, introduisez une demande de remboursement dans les 8 semaines qui suivent le prélèvement du montant sur votre compte. Demandez à votre banque de vous informer de vos droits.

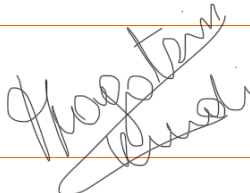
### Données relatives à la domiciliation en euros (SEPA)

Prénom et nom du ou des titulaires du compte Rudi Magatsin  
Adresse BOULEVARD AUDENT 3 boîte 22  
Code postal et ville 6000 CHARLEROI  
Numéro de compte (IBAN) BE23 3631 0616 1991  
Délai de paiement par mois

Établi à

CHARLEROI

Le 21/08/2026



(signature du ou des titulaires du compte)

Le payeur donne instruction à sa banque, en son nom et pour son compte, de débiter les montants dues à partir du 22 août 2026 en exécution du présent contrat, sur le compte BE23 3631 0616 1991, dont il est (co)titulaire en faveur du compte BE62 3631 9505 9461 de NN Non-life.

Le payeur a le droit de résilier cet ordre de paiement en communiquant cette décision à sa banque.

Si l'ordre de paiement ne peut être exécuté compte tenu de la situation du compte du payeur, ce dernier autorise sa banque à informer le preneur d'assurance et NN Non-life de la situation du compte utilisé pour le paiement des primes (gestion de l'assurance), sans toutefois mentionner les raisons pour lesquelles ce compte a été bloqué, clôturé ou présenterait un solde négatif.